

LES 5 VERROUS ANTI-RCTT



Conférence organisée le 13 mars 2012 à Paris par Le Monde et l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) sur « Les défis de la compétitivité ». Serait-elle l'unique horizon des grands patrons ?

Jusqu'à très récemment, on aurait pu croire que la réduction collective du temps de travail (RCTT) était un horizon politique définitivement clos. Aujourd'hui, ouf, le débat est rouvert. Mais l'argumentaire anti-RCTT a germé dans l'imaginaire collectif et se porte plutôt bien. Voyageons un peu parmi quelques arguments souvent mis en avant.

Trop polémique. Les 35h appliquées en France faisaient office de repoussoir ultime, une sorte d'exécès à maintenir à distance : le progrès social avait été trop loin. La RCTT, ça ne marche pas, tel était devenu le point de vue majoritaire. On ose enfin le remettre en question, mais la doxa est encore bien vivace. Pour l'incarner, nous aurons recours à une large palette de profils : de François Fillon à Emmanuel Macron en France, en passant par les jeunes MR, une chef d'entreprise, un Nobel d'économie et quelques quidams belges ayant répondu à une enquête du *Soir*.

Effet nul sur l'emploi ?

La façon la plus courante de s'attaquer à la RCTT est de prétendre qu'elle ne crée pas d'emploi. C'est ce que proclament les jeunes MR dans un « carton bleu » (sic) publié suite à l'annonce par Didier Gosuin (Défi) de tester la semaine de quatre jours au sein de Bruxelles-Propreté. « Chez les Jeunes MR, nous regrettons que le Ministre de l'Emploi bruxellois adopte une politique qui ne vise pas à créer de nouveaux emplois mais à partager ceux qui existent déjà. Quel aveu de faiblesse ! ». On notera, au passage, que l'argument reconnaît dans la mesure envisagée une politique visant à partager l'emploi déjà existant, ce qui en soi est déjà quelque chose. Car c'est précisément de cela qu'il s'agit.

Mais l'attaque reste d'actualité. Elle est d'ailleurs appuyée par de nombreux autres acteurs.

En France, Jean Tirole, « Nobel d'économie » en 2014, a ainsi déclaré sur les ondes d'Europe 1 : « *Les économistes vous diront tous que le partage du temps de travail ne crée pas d'emplois.* » Tous ? Plusieurs économistes ont pourtant répondu vertement à ces affirmations, défendant au contraire le bilan positif des 35h en termes de création d'emploi. Les français Pierre Larrourou et Dominique Méda, par exemple, comptent parmi les défenseurs de la RCTT les plus assidus du débat public. Autant dire qu'ils sont habitués à recevoir les coups : « *À partir de 2002, dénoncent-ils, une véritable machinerie idéologique a été mise en place autour des 35 heures : elles auraient dégradé la valeur travail, mis la France à genoux, plombé les finances publiques... Le bilan présenté en 2014 par la Commission d'enquête de l'Assemblée a montré pourtant qu'il s'agissait de l'une des politiques d'emploi les moins coûteuses, et que jamais autant d'emplois n'avaient été créés (2 millions entre 1997 et 2002, dont 350.000 à 400.000 directement imputables à la RTT). Mais rien n'y a fait !* »¹

Il a fallu du temps, en effet, pour qu'on parle à nouveau de réduire le temps de travail. En →

→ Belgique, Marc Goblet a ramené le sujet sur la table en août 2015. Un sondage du journal *Le Soir* réalisé juste après ses déclarations a montré que 52 % des sondés pensaient qu'une politique de RCTT permettrait de créer de l'emploi, contre 45 % qui estimaient que ce ne serait pas le cas. La bataille des idées n'est donc pas perdue, loin s'en faut ! Mais il est frappant de constater que la réduction du temps de travail n'est plus perçue comme une évidence partagée à mettre en œuvre de façon concertée.

Les arguments de ses opposants se sont immiscés dans les représentations collectives. Un internaute développait ainsi, dans la foulée de ce sondage, sur le site du *Soir* : « *Marc Goblet semble espérer qu'en forçant la réduction du temps de travail, on forcera les employeurs à engager pour compenser le temps perdu. La France a prouvé que ça ne marche pas. Soit les employés sont priés de faire le même boulot en moins de temps (ou sont « lourds » et remplacés par d'autres qui acceptent de le faire), soit les entreprises délocalisent là où le travail coûte moins cher. Résultat, destruction d'emplois garantie.* » L'argumentaire de la compétitivité des entreprises en contexte mondialisé est passé par là. Une réalité à prendre en compte, ou un dogme infondé ?

Baisse de compétitivité ?

Une autre internaute ayant participé au même sondage affirmait au sujet de la RCTT : « *Tout le monde sait que cette idée ne fonctionne pas. Elle*

LA DESTRUCTION CRÉATRICE ?

Les opposants les plus farouches à la RCTT trouveront encore une parade en ayant recours à la théorie de la destruction créatrice, énoncée par Joseph Schumpeter en 1942 : en bref, les innovations sont douloureuses temporairement, mais créent de nouveaux besoins, donc de nouveaux emplois (sous-entendu : pas besoin de RTT). « *Évidemment, écrit le très libéral Corentin de Salle, cela fait quelques victimes (les cochers de calèche restèrent sur le carreau quand l'automobile se démocratisa et les fabricants de lampes en paraffine se retrouvèrent ruinés quand les ampoules électriques se généralisèrent) mais c'est pour un mieux général. En effet, on pointe toujours du doigt les métiers qui disparaissent sans compter ceux qui apparaissent. Quand, en 1760, Arkwright inventa la machine à coton, 5.200 filateurs sur rouet et 2.700 tisserands s'y opposèrent farouchement. Pourtant, 27 ans après cette invention, une enquête parlementaire démontra que les ouvriers employés dans les filatures de coton étaient passés de 7.900 à 320.000, soit une augmentation de 4.400%. Le raisonnement est applicable à l'économie collaborative.* »

Faisons une réponse brève : 27 ans après l'apparition d'Internet (1993), c'est demain, c'est 2020. Nous devrions donc avoir déjà vu apparaître des centaines de milliers de nouveaux emplois, compensant largement ceux qui ont été détruits. Mais nous avons les yeux rivés sur les courbes du chômage : sans doute ne regardons-nous pas au bon endroit ?

est juste aguichante. C'est juste une allumeuse ! ». En d'autres termes, ce serait une mesure séduisante sur papier, mais impraticable dans la réalité. Pourquoi ? Selon ses détracteurs, puisqu'une réduction du temps de travail sans perte de salaire signifie une augmentation du salaire horaire, cela induirait une perte de compétitivité pour l'entreprise. Pour éviter cela, les employeurs seraient donc incités à suivre d'autres pistes dangereuses pour l'emploi : investir davantage dans les machines, délocaliser, sous-traiter, embaucher des temps partiels, etc. On ne peut balayer cet argument d'un revers de la main : la numérisation et la mondialisation de l'économie interdisent toute vision simpliste des choses. Mais, comme l'indique la CNE, « *la réalité économique de la RTT est en fait beaucoup plus nuancée que ne le laisse penser l'éternel discours de la perte de compétitivité. En effet, bien d'autres paramètres ont un impact sur l'entreprise et sa rentabilité* ».

Différents leviers peuvent permettre de compenser le coût d'une RCTT : un allongement de la durée d'utilisation des équipements de production, une augmentation des prix (ajustement par les consommateurs), une diminution des dividendes des actionnaires (ajustement par la rentabilité), une diminution des cotisations patronales (ajustement par l'État), un gel partiel de l'augmentation des salaires (ajustement par les travailleurs), etc. Dans le cas des 35h, ces deux dernières options venaient d'ailleurs en complément de la réduction du temps de travail. Cela contribue à ajouter de la confusion au débat, chacun cherchant à isoler, dans l'ensemble du dispositif des lois Aubry, la mesure qui aurait été déterminante.

Ceci étant, cette confusion n'est gênante que si l'on rêve d'une science économique « objective » qui fournirait des recettes universelles d'efficacité. Les partisans du libéralisme le plus strict se réfugient derrière ce caractère soi-disant « naturel » des lois de l'économie, comme s'il s'agissait d'une fatalité à laquelle il faut s'adapter ou mourir. Ce genre d'état d'esprit a ainsi pu faire dire à cette chef d'entreprise française : « *Il ne s'agit pas de faire de la politique mais de sauver l'activité économique du pays ! Qu'on se le dise... surtout lorsque certains proposent 32 heures !* »²

Mais parmi les partisans d'une RCTT, on revendique précisément l'inverse, c'est-à-dire la primauté du politique sur l'économique : « *Contrairement aux employeurs qui estiment que la RTT est impayable, nous montrons que la RTT est possible mais qu'elle implique aussi des choix,*

notamment en ce qui concerne la répartition des efforts entre les différents acteurs de l'entreprise et de l'économie.³ » Autre réponse percutante apportée par la CNE : le classement des pays en fonction de leur indice de compétitivité. On peut y constater que les pays où l'on travaille le plus ne sont pas spécialement plus compétitifs, et ceux où l'on travaille le moins ne sont pas forcément les moins compétitifs. Autrement dit, les deux questions ne sont pas indissociablement liées.

Le travail comme valeur ?

Là, on s'attaque à un morceau de choix où s'invitent les caricatures les plus grossières. Emmanuel Macron, aux patrons du MEDEF durant l'été 2015 : « *La gauche a pu croire, il y a longtemps, que la France pourrait aller mieux en travaillant moins. Tout cela est désormais derrière nous.* » François Fillon sur RTL le 16 novembre 2016 : « *Le passage à 39 heures, c'est la clé de la réduction du nombre de fonctionnaires ; l'augmentation du temps de travail, c'est d'ailleurs la clé du redressement de notre pays d'une manière générale.* » On a chaussé les gros sabots.

La réduction du temps de travail est assimilée au déclin. On est en plein dans l'idéologie du « travailler plus pour gagner plus » qui surfe sur un prétendu bon sens individuel, celui de « la France qui se lève tôt ». Notons que le candidat de la droite à la présidentielle française 2017 reconnaît implicitement, par la négative, qu'un temps de travail plus restreint signifie un plus grand nombre de postes pourvus. Mais il n'en a cure puisque son projet est à l'opposé de la création d'emplois : il veut au contraire en supprimer pour « assainir les finances publiques » (on l'aura entendue, celle-là !).

Est-il nécessaire de répondre à des arguments aussi simplistes ? Oui, car ce sont souvent les petites formules qui font le plus d'effet. Le travail comme valeur, ce serait donc « bosser dur », de nombreuses heures ? Dans les mouvements ouvriers, on considère plutôt le travail comme un vecteur d'émancipation individuelle et collective, comme une façon de concevoir la participation à la création de richesses partagées. Par ailleurs, il existe une contradiction fondamentale entre le discours de la modernisation, de l'adaptation au monde d'aujourd'hui (sous-entendu : numérisation, flexibilité, robotisation, gains de productivité) et le discours du « travailler plus ». Si le progrès technique est bien réel, alors la part de travail humain dans la production diminue. L'enjeu est donc bien politique : soit on organise cette réduction collectivement et solidairement, soit

on laisse faire et la réduction du temps de travail global diminue, mais certains continuent à travailler beaucoup - et d'autres pas du tout.

Un autre rapport au travail ?

On nous rétorque aussi que le travail change tellement que nous ne parviendrions pas à en cerner les nouvelles formes ! Terminons ce tour d'horizon comme nous l'avons commencé, auprès des jeunes MR : « *On est convaincu que partager le temps de travail est une solution miracle alors que pour obtenir le plein-emploi, il ne faut pas le diviser, il faut en créer. D'aucuns pensent que cela est impossible, que la croissance n'est pas infinie. C'est oublier que les dernières études en la matière, notamment celle du cabinet Wagepoint, indiquent que 60% des emplois exercés dans une quinzaine d'années n'ont pas encore été exercés. D'ailleurs, les dix métiers les plus sollicités aujourd'hui n'existaient pas avant les années 2000. Ce constat démontre que le Travail est en perpétuelle progression et mutation. L'erreur serait de chérir l'immobilisme d'un monde qui ne l'a jamais été.*⁵ » Le propos est étrange car il repose sur des formules rhétoriques, comme si le choix devait être opéré entre le partage du temps de travail et la création de nouveaux emplois, comme si l'un excluait l'autre. L'argument est sans fondement : partager l'emploi existant n'empêche nullement l'émergence d'emplois nouveaux.

Par contre, mettre le doigt sur le rapport au travail en général, autrement dit porter un regard critique sur les évolutions du travail dans le temps long, nous mène vers des constats historiques d'une grande netteté. Depuis 1850 environ, le temps de travail n'a cessé de diminuer, en parallèle avec l'augmentation des gains de productivité. À l'ère de la numérisation et alors qu'on parle d'une prolifération de « bullshit jobs » - ces jobs « à la con » parce qu'ils apparaissent comme totalement inutiles à ceux qui les exercent - on voit mal ce qui justifierait une inversion de la tendance historique à la RTT. La voici qui revient s'abattre sur le rivage désolé du débat économique. La flexibilité semble s'imposer comme adaptation à la numérisation de l'économie - le sens de l'Histoire, nous dit-on... Flexibilité ? Soit, a-t-on envie de répondre, mais en prenant alors toute la mesure du sens de l'Histoire : avec une réduction collective du temps de travail.

Guillaume Lohest

1 Entretien avec Dominique Méda et Pierre Larrourou : « Une véritable machinerie idéologique a été mise en place autour des 35 heures », dans *Libération*. Par Vittorio De Filippis, 24 juin 2016.

2 Sophie de Menthon, « La flexibilité du temps de travail n'est pas un gros mot ! », *atlantico.fr*, 22 décembre 2011.

3 *La RTT, de l'utopie à la réalité*, 2016.

4 Corentin de Salle, « L'économie collaborative est-elle libérale ? », carte blanche dans *Alter-Échos* n°401, 29 avril 2015.

5 « Modernisation du Travail : cette révolution que l'on ne veut pas voir », carton bleu des jeunes MR, 30 septembre 2016, <http://www.jeunesmr.be>